



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:
18/03

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 13 juillet 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Acte de vente entre la Ville et M. Steve WAGNER et Mme Alice RAMAN

Vu l'acte de vente signé en date du 9 juillet 2012 entre la Ville et M. Steve WAGNER et Madame Alice RAMAN, aux termes duquel la Ville vend aux conjoints WAGNER-RAMAN une parcelle, place à bâtir, sis 18, rue Ada Lovelace à 4211 Esch/Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Ada Lovelace », n°2856/17713, d'une contenance de 2 a 77 ca ;

Considérant que ladite vente se fait suivant une procédure de soumission cachetée et pour le prix de € 221.605,00,00 ;

Considérant que la somme est à comptabiliser sur l'article 1/0125/2111/009 « Aliénation de terrains Nonnewisen » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

l'acte de vente précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16.07.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,